



DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT 2021

Remarques importantes

Seules peuvent obtenir une subvention les Associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Les demandes de subventions communales devront être adressées à la mairie de BECON-LES-GRANITS **avant le 07/12/2020**.

ATTENTION : Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte

PIECES OBLIGATOIRES À JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION :

- Bilan 2020
- Budget prévisionnel 2021
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Numéro de SIRET
- Copie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile de l'association
- Pour les sections sportives et culturelles encadrant des jeunes : la liste nominative des licenciés de moins de 18 ans avec l'adresse et la date de naissance

1. INFORMATIONS PRINCIPALES :

Nom de l'association		
Coordonnées de l'association (adresse postale du siège social)		
Courriel de l'association + site internet (si existant)		
Numéro de SIRET (OBLIGATOIRE)		
Président	Téléphone	
	Courriel	
Trésorier	Téléphone	
	Courriel	
Secrétaire	Téléphone	
	Courriel	
Adhésion à une fédération : oui/non		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Personne à contacter pour toute information complémentaire sur les présents documents	
---	--

Pour les associations communales		
	Nombre de licenciés de Bécon les Granits	
	Nombre de dirigeants	
	Nombre d'adhérents	
Pour les associations intercommunales		
	Nombre de licenciés de Bécon-les-Granits	
	Nombre de licenciés ou d'adhérents hors communes	
	Nom des communes	

2. MOTIVATION ECRITE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION :

MANIFESTATIONS REALISEES EN 2020

PROJET ET MOTIVATIONS POUR L'ANNEE 2021

A

Le

Signature